

## Utilisation des logiciels ProSim dans le cadre du projet MINIMEAU :

La procédure pour pouvoir utiliser les logiciels ProSim (*ProSimPlus* et *Simulis Pinch*) dans le cadre contractuel fixé par l'Accord de Consortium du projet est la suivante :

- **Etape n°1** : prise de contact avec les services dédiés de ProSim (envoi d'un email à [sales@prosim.net](mailto:sales@prosim.net) ou <https://www.prosim.net/contactez-nous/>). Lors de cette prise de contact, il vous faudra indiquer :
  - les noms et adresse de votre entité (société, université...);
  - que les logiciels sont requis pour une utilisation dans le cadre de MINIMEAU ;
  - le nombre de licences désirées pour votre utilisation dans le cadre du projet (dans la limite de 3 licences locales fixée par l'Accord de Consortium) ;
  - les coordonnées (prénom, nom, e-mail et téléphone) du contact technique qui sera en charge des logiciels ProSim au sein de votre entité (société, université...).
  
- **Etape n°2** : ProSim vous contactera afin d'établir un contrat d'utilisation des logiciels.
  
- **Etape n°3** : après avoir signé et renvoyé le contrat d'utilisation des logiciels, un lien d'installation des logiciels vous sera transmis par e-mail ainsi que vos identifiants pour avoir accès au support ProSim. Ces identifiants vous donneront également accès à la partie privative du site du support de ProSim (<https://www.prosim.net/identifiez-vous/>) où vous pourrez trouver de la documentation utile (exemples d'utilisation, webinars, videos...) et également télécharger à tout moment les dernières versions des logiciels. Lors de la toute première installation des logiciels ProSim sur votre ordinateur, une licence provisoire, valable 10 jours, est installée.
  
- **Etape n°4** : une fois que vous aurez installé les logiciels sur votre ordinateur, il vous faudra demander une licence pour la durée de votre contrat. Pour demander cette licence, veuillez suivre les étapes décrites dans cette vidéo :  
<https://www.youtube.com/playlist?list=PLx3HfLIRZiEhsFyOq7iz7U5LMxcjKwxEK>

Après avoir suivi les étapes pour installer la licence, vous aurez accès aux logiciels et au support de ProSim pour la durée prévue au contrat.